



ASIA CIV

ANNEE SCOLAIRE **202** _ / **202** _

ETAT CIVIL

Nom patronymique

Prénom

Nom d'usage ou d'épouse

N°SS (10 premiers chiffres) : _ / _ / _ / _ / _ / _

Date et lieu de naissance : _ / _ / _ à

Adresse

N° de téléphone : _ / _ / _ / _ / _ / _

.....

Mail (indispensable) :

Célibataire

Marié(e)

PACS

Concubinage

Divorcé (e)

Séparé (e)

Veuf (ve)

STATUT

Titulaire

Stagiaire

Maître de l'enseignement privé

AED AVS

Fonction /grade.....

Date d'entrée dans l'académie :

Etablissement d'exercice.....RNE

Enseignement privé : oui non

Quotité de travail.....%

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom et prénom du conjoint :

date de naissance.....

Conjoint en activité : oui non

Conjoint fonctionnaire : oui non

si oui, préciser le ministère :

Nombre de personnes vivant au foyer :

Colocation : oui non

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et m'engage à signaler à l'administration tout changement (administratif, familial, coordonnées...).

A

Le

Signature

Description de la prestation :

Ce dispositif ministériel d'aide à l'installation et à l'équipement s'adresse aux agents **affectés au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours** dans les établissements difficiles situés en zone urbaine et exposés à des frais d'équipement et d'installation.

Bénéficiaires :

- les fonctionnaires (titulaires ou stagiaires),
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif, nouvellement recrutés, exerçant leurs fonctions dans un établissement d'enseignement privé sous contrat;
- les AED et les AESH recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'Etat ou les établissements publics locaux d'enseignement Texte de référence : Circulaire MEN DGRH C1 - 3 n°2007-121 du 23/07/2007

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/30/MENH0701473C.htm>

⚠ A noter que les agents concernés ne doivent pas être éligible à l'AIP et AIP Ville et doivent avoir déménagé à moins de 70km de leur ancien domicile.

Conditions :

- Un seul versement par année scolaire.
- Montant plafonné à 900 euros et ne peut excéder le montant des dépenses engagées par l'agent.
- Le dossier doit être envoyé avant la fin de l'année scolaire en cours
- Les agents doivent avoir été **affectés** dans un établissement figurant sur au moins une des listes suivantes **et y effectuer la majeure partie de leurs fonctions** (liste des établissements sensibles établie par le ministère, liste des établissements classés en zone et réseau d'éducation prioritaire ou « ambition-réussite).
- **L'agent doit disposer d'un revenu fiscal de référence pour l'année N-2 sur les revenus N-1 inférieur ou égal à 24 818 € (pour un seul revenu) ou 36 093€ (pour deux revenus).**
- Il ne peut être attribué qu'une seule aide par logement. Dès lors, deux fonctionnaires mariés, concubins ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, ne peuvent bénéficier que d'une seule aide.
- **Le versement bénéficie au titulaire du bail.** Si le bail est établi au nom de deux agents fonctionnaires, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord. Si l'un des deux conjoints a perçu l'AIP ou l'AIP Ville, il ne peut prétendre au dispositif CIV pour le même logement.
- **Le dossier doit être déposé au plus tard dans les 12 mois suivant le fait générateur**

J'atteste sur l'honneur :

- Ne pas bénéficier d'une indemnité représentative de logement
- Ne pas bénéficier d'un logement de fonction
- Ne pas être occupant d'un foyer logement
- Ne pas être éligible à AIP générique ou de ville (**photocopie du refus ou copie écran**)
- Qu'une seule aide a été demandée pour le logement

Je déclare exactes les informations communiquées et joins les pièces justificatives suivantes :

- Une copie complète du bail souscrit à titre onéreux faisant apparaître le montant du loyer et du dépôt de garantie payé, daté et signé par toutes les parties.
- Le cas échéant, un justificatif des frais d'agence et de rédaction de bail effectivement payés par l'agent, et attestés par le propriétaire ou son mandataire.
- Le cas échéant, une copie des factures relatives aux frais de déménagement (facture location véhicule ou de déménagement uniquement).
- Un RIB au nom de l'agent
- Copie intégrale du dernier avis d'imposition N-2 sur les revenus N-1 du foyer (agent et conjoint).
et, en fonction de votre situation professionnelle ou familiale**
- Une copie du contrat de travail pour les contractuels + de 6 mois.
- Livret de famille dans son intégralité ou si pacsés justificatif de PACSE ou si célibataire copie de la CNI + livret de famille des parents (si départ du foyer parental 1^{er} logement)
- Le cas échéant, une déclaration sur l'honneur attestant du montant des frais engagés par le demandeur au titre du premier mois de loyer, provision pour charges comprise, des frais d'agence et de rédaction de bail ainsi que du dépôt de garantie (dans le cas d'agents de l'Etat vivant en colocation et cosignataires du bail et qui ne sont pas dans une situation matrimoniales visées au paragraphe précédent).

Je soussigné.....

Chef d'établissement, certifie sur l'honneur, que M/Mme.....

est affecté pour l'année scolaire dans mon établissement classé (barrer les mentions inutiles) en ZEP, REP, REP +, Zone urbaine sensible ou « ambition réussite » (barrer la mention inutile) et remplit les conditions pour bénéficier du CIV.

A.....le.....

(signature et cachet de l'établissement)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE RECEPTION :

DATE TRAITEMENT :

DECISION : ACCORD : MONTANT : REJET : MOTIF.....

CALCUL QFA :

Rappel important :

Les ASIA sont des prestations versées aux bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi sur le plan statutaire et financier (barème académique), **Elles sont servies dans la limite des crédits disponibles.**

Les montants et barèmes révisés périodiquement sont consultables en ligne sur le site académique :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/l-accompagnement-social-et-le-service-social-en-faveur-des-personnels-121586>

**Dossiers à adresser par voie postale exclusivement à l'adresse suivante, accompagnés des justificatifs demandés, non agrafés
Tout dossier incomplet sera retourné**

RECTORAT

Division de l'accompagnement des personnels

Bureau des prestations d'action sociale

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence cedex

Contacts :

04 42 91 72 98 ou 04 42 91 72 72 / 04 42 91 73 00

Mail ce.bureauactionsociale@ac-aix-marseille.fr